

PROCEDURE D'INSTALLATION DU MATERIEL

Informations générales :

- La plateforme n'est utilisable qu'associée à une rampe pliante aluminium.
- Utiliser la plateforme seulement sur un sol stable.
- Toujours se déplacer au centre de la plateforme.
- Toujours plier et déplier la plateforme sur la tranche, posée sur les roulettes.
- La charge maximale admissible est de 300 kg.

Mise en place :

- Faire rouler la plateforme jusqu'au lieu d'utilisation.



- Déplier la plateforme sur la tranche puis la poser au sol.



- Mettre en place la plateforme, en s'assurant que la lame d'entrée repose sur la marche. Lors de la première utilisation, régler les hauteurs de pied en dévissant les embases afin de compenser les éventuels dévers et verrouiller avec les leviers orange.



- Relever et bloquer la lame chasse-roues à l'opposé de la lame d'entrée en vissant la molette noire en plastique.



Nous vous remercions d'avoir sélectionné un produit Axsol. Nous vous prions de bien lire les instructions ci-dessous afin d'utiliser le matériel dans les meilleures conditions.

RAPPEL DES MODALITES D'ACCUEIL DANS LE CADRE DE LA REGLEMENTATION

Si vous êtes un ERP (Etablissement Recevant du Public) et que vous utilisez le matériel dans un cadre professionnel :

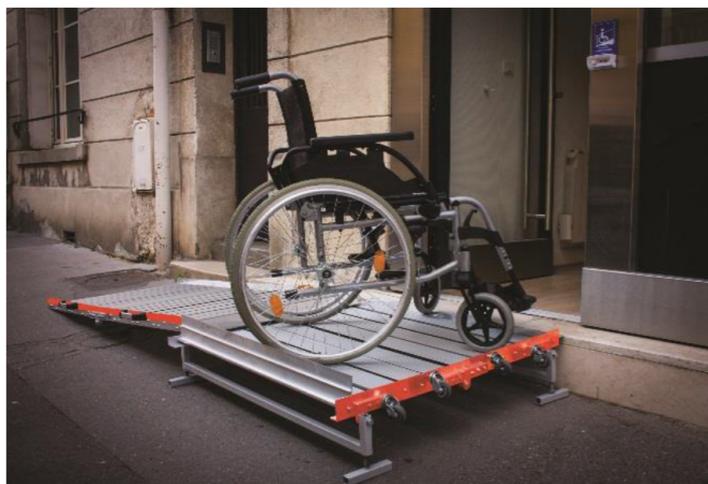
1. Pour utiliser le matériel, vous devez installer à l'extérieur un carillon d'appel selon la réglementation, et vérifier régulièrement le bon fonctionnement de celui-ci.
2. Lorsqu'un visiteur souhaite accéder au local, il actionne le carillon.
3. Une personne de l'établissement vient à sa rencontre pour lui confirmer que sa demande a bien été prise en compte, et va installer la plateforme et la rampe.
4. Mettre en place le matériel selon les instructions ci-après, et proposer éventuellement son assistance pour le franchissement.
5. Lorsque la personne est à l'intérieur de l'établissement, la plateforme et la rampe doivent être retirées afin de ne pas créer un obstacle pour les autres usagers de la voirie.
6. Au moment de la sortie de la personne PMR, le matériel est de nouveau être mis en place, puis stocké après son départ.
7. Le gérant de l'établissement doit s'assurer que l'ensemble du personnel, de même que tous les nouveaux collaborateurs, ont été initiés à l'accueil des PMR ainsi qu'à la manipulation du matériel d'accessibilité.
8. L'exploitant s'assure régulièrement (idéalement 2 fois par an) que le carillon est opérationnel et la plateforme immédiatement disponible dans son lieu de stockage.

- Pour replier la plateforme, faire le processus inverse. Vous pouvez ranger la plateforme verticalement ou horizontalement.



➤ **RESPECTER LES INSTRUCTIONS AFIN DE POUVOIR UTILISER LA PLATEFORME LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE.**

Exemples d'installations :



NOTICE D'UTILISATION **PLATEFORME PLIANTE EN ALUMINIUM**

